



Paris, le 31 mai 2016

## **L'emploi des seniors : un choix à éclairer et à personnaliser**

Alors que les négociations pour la prochaine convention UNÉDIC sont toujours en cours et que de nouvelles réformes des régimes de retraite sont à envisager pour assurer l'équilibre financier de long terme, les trois auteurs de cette nouvelle *Note du CAE*, **Pierre Cahuc**, **Jean-Olivier Hairault** et **Corinne Prost** montrent que la hausse du taux d'emploi des seniors en France depuis quinze ans a coïncidé avec l'élimination progressive de différents dispositifs de retrait du marché du travail en fin de carrière. Ils plaident pour mieux individualiser les fins de carrière, dans un contexte où l'équilibre des régimes de retraite pourrait en grande partie reposer dans les années à venir sur une érosion du pouvoir d'achat des retraités par rapport aux actifs. Ils recommandent aussi de limiter l'utilisation de l'assurance-chômage comme dispositif de préretraite *de facto*.

Le taux d'emploi des seniors a fortement crû ces quinze dernières années, y compris durant la récession de 2009. Les raisons de cette augmentation sont claires : réformes des retraites d'une part, en particulier le recul de l'âge légal de départ à la retraite, la hausse de la durée de cotisation et la quasi-suppression des préretraites à financement public ; réformes de l'assurance-chômage d'autre part, en particulier la fin du dispositif de dispense de recherche d'emploi. Malgré cela, le taux d'emploi des seniors en France reste inférieur de 10 points à la moyenne des pays de l'OCDE. Pendant longtemps, la sortie des seniors du marché du travail a été organisée en croyant parvenir à un partage du travail entre générations. Mais cette diminution du temps de travail sur l'ensemble de la vie active n'a pas réduit le chômage et elle s'est soldée par une baisse du PIB potentiel. L'emploi des seniors détermine la taille du « gâteau », c'est-à-dire le revenu total à partager entre actifs et retraités : l'augmenter c'est améliorer l'arbitrage entre le pouvoir d'achat des actifs (en limitant les hausses de cotisations) et celui des retraités (en limitant l'érosion des pensions).

Même si les réformes passées vont en principe continuer d'accroître l'âge du départ à la retraite, l'équilibre financier de long terme du système des retraites n'est pas encore assuré si bien que de nouvelles réformes devront être envisagées. Or, les conséquences des choix collectifs passés sont mal connues. Si l'allongement de la durée de cotisation requise a focalisé l'attention, les nouvelles règles d'indexation des retraites pourraient se traduire par une réduction importante du pouvoir d'achat relatif des retraités, sans que cela n'ait été clairement explicité. L'hétérogénéité des règles des différents régimes de retraites obligatoires ne facilite pas la transparence dans ce domaine.

Peu connus, les dispositifs de retraite « choisie » deviendront de plus en plus cruciaux pour corriger les situations individuelles.

De son côté, le système d'assurance-chômage continue d'alimenter un dispositif implicite de préretraite qui gonfle le nombre de chômeurs indemnisés trois années avant l'âge légal de la retraite. La grande difficulté des seniors à retrouver un emploi quand ils sont au chômage justifie leur maintien en emploi plutôt que l'allongement de leurs indemnités chômage : il importe de ne pas encourager les entreprises à ajuster leurs effectifs par le départ des seniors ; et lorsque le chômage survient malgré tout, ces actifs doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

## **Retraites : mieux expliciter les perspectives d'évolution de pouvoir d'achat des futurs retraités et clarifier les règles de manière à faciliter les choix individuels**

**Recommandation 1.** Faire mieux connaître les différents dispositifs de retraite « choisie » : décote et surcote, retraite progressive, cumul emploi-retraite. Rendre le cumul emploi-retraite générateur de droits nouveaux à retraite.

**Recommandation 2.** Harmoniser progressivement les règles définissant l'accumulation des droits par rapport au taux plein. Organiser la concertation pour une réforme, à terme, vers un régime unifié à points ou en comptes notionnels.

## **Assurance-chômage : réduire les incitations des entreprises à ajuster leurs effectifs par le départ des travailleurs seniors ; accompagner et former les chômeurs seniors**

**Recommandation 3.** Mettre en place un plan spécifique d'accompagnement et de formation pour les chômeurs de plus de 50 ans.

**Recommandation 4.** Ramener la durée d'assurance pour les plus de 50 ans à deux ans maximum.

**Recommandation 5.** Supprimer l'extension de la période d'indemnisation à partir de l'âge légal jusqu'à l'âge de la retraite au taux plein.

**Recommandation 6.** Instituer un système de bonus-malus pour les cotisations employeur d'assurance-chômage.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur [www.cae-eco.fr](http://www.cae-eco.fr)

### **À propos du Conseil d'analyse économique**

*Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.*

**Contact Presse**  
**Christine CARL**

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter 

[christine.carl@pm.gouv.fr](mailto:christine.carl@pm.gouv.fr)

*Courriel itinérant* : [christine.carl@cae-eco.fr](mailto:christine.carl@cae-eco.fr)